



COMMUNES DE :

AUBIGNAN - BEAUMES DE VENISE - BEDARRIDES - BEDOIN - BLAUVAC  
CAROMB - CARPENTRAS - CRILLON LE BRAVE - FLASSAN - GIGONDAS  
LAFARE - LA ROQUE ALRIC - LE BARROUX - LORIOLE DU COMTAT  
MALEMORT DU COMTAT - MAZAN - MODENE - MONTEUX - MORMOIRON  
SAINT HIPPOLYTE LE GRAVEYRON - SAINT PIERRE DE VASSOLS  
SARRIANS - SUZETTE - VACQUEYRAS - VILLES SUR AUZON

## Espace Naturel Sensible de Belle-Ile

Compte rendu du comité de gestion du 12 février 2021

Salle des Romarins à Aubignan

### Ordre du jour :

- Présentation du bilan d'activité de la gestion 2020 de l'ENS
- Programmation 2021

### Présents :

- AYME Marie-Josée, Adjointe au Maire d'Aubignan
- AYME Robert, Président de la Saint-Hubert Aubignanaise
- DIQUELOU Pascale, Chargée de mission Milieux naturels et eau au Conseil Départemental
- FRIZET Frédéric, Adjoint au Maire d'Aubignan, Vice-président de l'EPAGE SOMV
- GANDON Bruno, Président de l'EPAGE SOMV
- JEAN Rémy, Secrétaire d'Archasse 84
- LAFOLIE Christine, Responsable de la mission Espaces naturels à la DDT
- LANDRU Grégoire, Chargé de mission Zones humides au CEN PACA
- OUBRIER Hervé, Technicien de rivières à l'EPAGE SOMV
- PLEINET Lilian, Technicien à la FDC
- ROMAN Pauline, élèveuse

### Excusés :

- AROUNA Marie-Laure, Cheffe de projet Développement touristique à la COVE
- DELPRAT Christelle, DGS à la mairie d'Aubignan
- RICHARD Christine, Office de Tourisme Intercommunal Ventoux-Provence
- ROUX Anthony, Responsable du pôle Nature, patrimoines, éducation au PNR du Mont Ventoux
- SANGUINEDE Cécile, Chargée d'intervention à l'Agence de l'Eau

Le support de présentation est disponible sur le site Internet du syndicat : [www.epagesomv.com](http://www.epagesomv.com), rubrique Documentation puis Espace Naturel Sensible de Belle-Ile.

Seuls les principaux échanges sont rapportés ici. Ils sont regroupés par thèmes pour en faciliter la compréhension.

M. GANDON remercie les participants, et rappelle les deux motivations qui animent l'action du syndicat sur ce site : protéger et valoriser la biodiversité d'une part, favoriser l'écroulement des crues d'autre part.

M. GANDON souligne l'importance prise cette année par le volet « valorisation » du projet dans le cadre de ce 2<sup>ème</sup> plan de gestion, et la difficulté persistante d'incivilités trop fréquentes qui nuisent au potentiel social du site.

M. OUBRIER excuse les partenaires absents. Il fait lecture du message adressé au comité de gestion par Mme SANGUINEDE de l'Agence de l'Eau, qui insiste sur le soutien de l'Agence de l'Eau aux actions visant la restauration fonctionnelle de la zone humide, et sur l'objectif à plus long terme pour le site qui sera de favoriser son rôle dans l'expansion et la régulation des crues.

*Complément apporté post-réunion :*

*La commune d'Aubignan est intégralement comprise dans le périmètre de la Réserve de Biosphère du Mont Ventoux, et la commune adhère à la charte du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux. Ainsi, sur l'ENS de Belle-Ile, le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux peut permettre le financement de certaines actions via le programme LEADER, de même que la mobilisation d'outils tels que les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).*

## ▪ **Présentation du bilan d'activité de la gestion 2020 de l'ENS**

M. LANDRU rappelle les objectifs du nouveau plan de gestion, puis présente le bilan des actions mises en œuvre en 2020.

### ▪ **Coordination et encadrement des acteurs et des usages**

Mme DIQUELOU demande quels sont les événements marquants de l'action d'encadrement et de coordination des usages en 2020.

M. OUBRIER évoque les différents sujets d'information et/ou de coordination qui interviennent régulièrement concernant le site : réunions de préparation et de suivi de chantier avec les entreprises mandatées par RTE pour réaliser l'entretien de la végétation sous la ligne électrique, organisation de la chasse et veille à sa compatibilité avec les interventions sur le terrain...

Point sur la saison cynégétique 2020-2021 :

M. OUBRIER saisit l'évocation de la chasse pour dresser le bilan à ce jour de la gestion du sanglier pour la saison cynégétique 2020-2021 :

- Concernant Archasse 84, le suivi réalisé par l'association n'a pas justifié le déclenchement d'action de chasse,
- Concernant la Saint-Hubert Aubignanaise, 2 battues ont été organisées, au nord de l'ENS, permettant le prélèvement d'un sanglier.

M. AYME souligne que le site est moins fréquenté qu'auparavant. Il ajoute que la reprise, en 2021, de la production de melons, immédiatement à l'ouest de l'ENS, devrait inciter les sangliers à davantage fréquenter l'ENS. Il précise que lors de la dernière saison de production, en 2019, des tas de fruits invendus ont été constitués au lieu d'être éliminés et que cela a eu pour conséquence d'attirer les sangliers.

Toujours au sujet de la chasse, M. OUBRIER évoque les récentes acquisitions effectuées par le syndicat au nord du site, qui justifieront d'un avenant au bail de chasse.

Le syndicat transmettra une proposition d'avenant avec la cartographie des terrains concernés à la Saint-Hubert Aubignanaise et à Archasse 84.

M. AYME indique qu'il faudra veiller à bien baliser les terrains nouvellement acquis au nord, précisant que ce secteur de la commune est également fréquenté (illégalement) par des chasseurs non aubignanaise.

M. AYME informe que la Saint-Hubert Aubignanaise va probablement mener une action de régulation des corvidés pour préserver les cultures de melons, voisines du site à l'ouest.

Mme LAFOLIE précise que ce type d'intervention sur les corvidés classés nuisibles fera l'objet d'un arrêté, et que les acteurs du plan de gestion seront informés.

M. LANDRU demande quelques précisions sur l'organisation de cette chasse, et demande également à ce que le calendrier de celle-ci n'interfère pas avec la reproduction des hérons justement installés en limite ouest de l'ENS, soit de fin février à fin juin.

*Complément apporté par la DDT post-réunion :*

*Les autorisations de tirs de corneilles et de pies ne peuvent être données que pour la période du 1er avril au 31 juillet, ce qui couvre la période de reproduction des hérons. Il serait souhaitable d'utiliser une autre méthode d'élimination, par pose de cages en milieu de parcelle.*

- **Favoriser l'expansion du réseau hydrographique sur les prairies**

Mme ROMAN demande quant aux transparences hydrauliques dans les berges du Seyrel si d'autres sont envisagées.

M. GANDON et M. OUBRIER rappellent le volet hydraulique du projet du syndicat sur le site, et précisent qu'en conséquence des aménagements devraient être effectués à moyen terme sur les berges des cours d'eau environnants (Lauchun et Salette), pour favoriser le déversement des eaux de crue sur le site.

- **Gérer les prairies par une fauche et/ou un pâturage extensif**

Interrogée sur l'impact des conditions hydriques du site sur le calendrier de pâturage, Mme ROMAN précise que le troupeau n'est pas sur site actuellement mais devrait revenir courant mars.

Un aparté est fait sur la situation de l'Orchis à fleurs lâches, espèce protégée au niveau régional. Après la découverte en 2015 d'une station avec 2 pieds sur la prairie nord, en 2020 ce sont plusieurs stations qui étaient présentes dans la prairie nord, ainsi qu'une dans la prairie sud. Au vu de cette dynamique de l'espèce, les pratiques actuelles de l'éleveuse sur le site semblent donc compatibles avec son maintien.

Mme DIQUELOU interroge sur la possibilité d'établir l'influence des pratiques pastorales sur les populations d'insectes patrimoniales des prairies.

M. LANDRU répond que c'est l'une des informations attendues des suivis mis en œuvre sur le site et que, bien qu'ils appellent à être confirmés dans le temps, les premiers résultats semblent indiquer une vraie plus-value du pastoralisme pour ces insectes, dans le système de pratiques pastorales actuelles.

- **Requalification de l'aire d'accueil de l'ENS et du chemin des Paluds**

M. OUBRIER indique que, en dépit du bénéfice apporté par les travaux d'aménagement effectués cette année, la problématique des incivilités reste encore particulièrement prégnante. Il indique que 2 points noirs existent toujours sur le site : les plans d'eau du nord-est et l'entrée nord de l'ENS.

- **Mettre le site en lien avec le village et les voies douces**

M. AYME s'interroge sur le bienfondé de laisser le chemin des Paluds accessible aux vélos.

M. OUBRIER répond que Belle-Ile se trouve non loin de plusieurs itinéraires cyclo-touristiques, et qu'il a été validé dans le plan de gestion de travailler à favoriser la découverte du site à ce public.

M. OUBRIER présente l'itinéraire retenu par le Département, la COVE et la commune (variante de bouclage n°2). Il rappelle que le balisage, un temps envisagé sous portage de la COVE, devra finalement être assuré par la commune. En effet, la boucle retenue est locale et pas d'intérêt communautaire.

Mme AYME et M. FRIZET ajoutent que la commune est d'accord pour prendre à sa charge cette action, mais sollicite le soutien technique du syndicat et de la COVE pour la définition technique du marché. Ils notent également qu'une partie de l'itinéraire passe par la commune de Loriol-du-Comtat et que, à ce titre, il serait pertinent que la COVE revoie sa position sur ce dossier.

- **Développer un programme d'animations pédagogiques**

Concernant le volet pédagogique du plan de gestion, M. OUBRIER mentionne les perturbations survenues lors de la sortie du 11 septembre dernier en soirée.

Mme DIQUELOU, présente lors de cette animation, fait part de son témoignage : des personnes, réunies autour des plans d'eau du nord-est, venues avec des véhicules à moteur (interdits sur le site), en action de pêche (activité interdite sur le site) et visiblement en état d'ébriété, se sont montrées particulièrement menaçantes vis-à-vis des organisateurs et participants de la sortie.

Mme DIQUELOU précise que, en conséquence, le Département s'interroge à reprogrammer des sorties en soirée, si les conditions de sécurité de la sortie ne peuvent être mieux garanties, ce type d'évènement donnant par ailleurs une image négative de l'ENS.

M. OUBRIER rappelle ses nombreux signalements auprès de la gendarmerie de Beaumes-de-Venise, de la police municipale et de l'Office Français de la Biodiversité, et sa difficulté à mobiliser suffisamment les autorités autour des usages à Belle-Ile.

M. GANDON indique que si cela s'avère nécessaire, il peut s'investir personnellement à la sensibilisation et à la mobilisation des gendarmes. M. FRIZET indique la disposition également de la commune à contribuer à cet effort en mobilisant la police municipale.

- **Bilan financier 2020**

M. OUBRIER présente le budget de mise en œuvre des actions 2020 du plan de gestion. Il indique que le budget a été respecté, et que certaines opérations ont pu être bonifiées, comme la pose d'un panneau de site supplémentaire à l'entrée nord tout en restant dans l'enveloppe de travaux impartie.

## ▪ **Programmation 2021**

Mme DIQUELOU et M. OUBRIER font partager au comité les dates des animations programmées en 2021, dans le cadre de l'Agenda nature du Département, et dans le cadre des activités organisées par le syndicat :

- 15 mai 2021, 09h30 : balade contée « Conter les oiseaux » par le TRAC de Beaumes-de-Venise,
- 12 juin 2021, 14h30 : « Les papillons » par l'Université Populaire Ventoux – Naturoptère,
- 03 juillet 2021, 10h00 : « Les jolies libellules » par Semailles,
- 10 septembre 2021, 18h30 : « Observation des animaux de la nuit » par la Ligue de Protection des Oiseaux et le Groupe Chiroptères de Provence.

M. GANDON clôture la séance en remerciant les participants, et en saluant les réalisations. Il suggère l'organisation d'une visite du site au printemps.